

DEPARTEMENT DU FINISTERE ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants: 24

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, GUILLEMOT André, POULMARC'H Bertrand, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs:

DREANO Christelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand

LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé: ABGUILLERM Christian,

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

Délibération N° DE 16-2022

Objet: Vote des comptes de gestion 2021

Rapporteur: Philippe AUDURIER

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire doit approuver les comptes de gestion du Receveur Municipal.

Considérant la concordance entre les comptes de gestion 2021 retraçant la comptabilité tenue par Thierry ROC'H, comptable, avec les comptes administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par Philippe AUDURIER, ordonnateur durant l'exercice 2021;

Considérant que les comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve de la part de l'Ordonnateur;

Vu l'avis de la commission finances du 10 mars 2022, Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022, Il est proposé :

D'adopter les comptes de gestion 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les comptes de gestion.

DOUARNENEZ

Fait et délibéré le 24 mars 2022.

Le Président.

Philippe AUDURIER